



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2022 / 2023

Chers(es) Amis(es)

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire ou Extraordinaire du Cercle de l'Union de CASENEUVE dont l'ordre du jour figure ci-dessous.

Cette assemblée se déroulera le :

Samedi 17 juin 2023 à la salle Constant DELAN à 11h00

L'Assemblée Générale Extraordinaire est **prévue à 11 h 15**, également à la salle Constant DELAN (à côté de la mairie), si le quorum n'était pas atteint.

D'autre part, si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez donner le pouvoir à un autre sociétaire ou bien au Président.

Le formulaire joint à la présente doit être alors complété, à cet effet. (Deux pouvoirs maximum par adhérent).

L'ordre du jour prévoit :

- ✚ Le mot du Président,
- ✚ Les rapports annuels pour le dernier exercice écoulé,
- ✚ Approbation des comptes / Quitus pour la gestion du Cercle de l'Union,
- ✚ Résolution de modification des statuts en vue de l'obtention du « statut d'intérêt général ».
- ✚ L'élection des membres du CA,
- ✚ Les questions diverses.

Nous vous espérons nombreux à cette Assemblée Générale.

Rappel : pour voter, il faut être adhérent, être à jour des cotisations annuelles de 15 euros, être majeur pour se présenter au CA.

Le Bureau du Cercle de l'Union

POUVOIR

Pouvoir à compléter et à renvoyer (par courrier ou par mail) *

Madame ou Monsieur (nom prénom)

Membre du cercle de l'Union, à jour de ma cotisation annuelle, donne pouvoir à :

Madame ou Monsieur (nom prénom)

A jour de sa cotisation, pour me représenter au vote des résolutions présentées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du **samedi 17 juin 2023 à 11h15**.

(*) Par courriel si signature électronique à : cercle.caseneuve@gmail.com

Ou par courrier : Association Cercle de L'Union de Caseneuve,

Rue Frédéric Mistral 84750 CASENEUVE